

Réunion du Comité Syndical du 23 MARS 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 14 Mars 2016

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Présents avec voix délibérative : Mme TEYSSIER (Avord) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; M. GOUVERNAIRE (Chaumoux-Marcilly) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. BENARD (Fussy) ; M. SAUTEREAU (Gron) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLIAUT (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. PASSE (Montigny) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; M. LANZARONE (Nohant-en-Goût) ; M. CHAROY (Osmoy) ; M. PARFAIT (Pigny) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; M. DESROCHES (Rians) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. AUMERICER (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. LOURY (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. GROUSSON (Saint-Palais) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. LAMOUREUX (Villabon) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Présents sans voix délibérative : Mme LE MEE (Azy) ; M. MOINET (Maire de Gron) ; Mme TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. RENARD (Sainte-Solange) ; M. ROMAIN (Villequiers).

Absents excusés : M. ACOLAS (Avord) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; M. BLANC et M. TINAT (Bourges) ; M. SARREAU et M. KERVELLA (Etréchy) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. TAUPIN (Marmagne) ; M. SALAK (Mehun-sur-Yèvre) ; Mme LESPAGNOL (Nohant-en-Goût) ; Mme COULON (Osmoy) ; Mme PICARD et Mme BOURDOU (Parassy) ; Mme GUILLAUDEAU (Rians) ; M. MACHADO (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) ; Mme MATHONNIERE (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; M. TERNIER et Mme SENUT (Vasselay) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix).

Pouvoirs : M. CHALOPIN (Berry-Bouy) à M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLANC (Bourges) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) à Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) à M. BENARD (Fussy).

Monsieur Gilles BENOIT, Président ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Il demande à l'ensemble du Comité Syndical d'observer une minute de silence suite aux attentats en Belgique.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

M. Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du procès-verbal

M. BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal ; en l'absence de remarques, le procès-verbal du 15/02/2016 est approuvé à l'unanimité.

- Indemnités Président et Vice-Président (Délibération présentée par M. BENOIT)

Projet de délibération n° 07 / 2016

Fixation des indemnités de fonction au Président et des Vice-Présidents

Le Président expose :

Vu les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération, d'une métropole et d'un syndicat d'agglomération nouvelle pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » ;

Vu le procès verbal d'installation du Comité Syndical du 15 Février 2016 ;

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions en date du 04 Mars 2016 lors de la réunion de bureau ;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L.5211-12 du CGCT de fixer par délibération les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents suite à l'installation du Comité Syndical et à l'élection du Président et des Vice-Présidents le 15 Février 2016 ;

Considérant que les taux maximaux susceptibles d'être alloués au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat sont les suivants au vu de sa population totale :

	Président	Vice-Présidents
Population total	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)
100 000 à 200 000	35,44	17,72

Le Président demande au Conseil Syndical de l'autoriser à appliquer les taux figurant dans le tableau ci-dessous :

	Président	Vice-Présidents
Population total	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)
100 000 à 200 000	19	7

Il est proposé au Comité à compter de ce jour :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 19 % de l'indice 1015 ;
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents à 7 % de l'indice 1015 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2016 au compte 6531 ;
- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités alloués aux Président et Vice-Présidents.

ANNEXE

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy), Président	722,28 €
Monsieur Bernard DUPERAT (Commune de Marmagne), 1 ^{er} Vice-Président	266,10 €
Monsieur Thierry COSSON (Commune de Vignoux-sous-les-Aix), 2 ^{ème} Vice-Président	266,10 €
Madame Anne-Françoise SAISSELIN (Commune de Saint-Céols), 3 ^{ème} Vice-Présidente	266,10 €
Monsieur Daniel BENARD (Commune de Fussy), 4 ^{ème} Vice-Président	266,10 €

Pour : 35
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

M. PASSE (Commune de Montigny) demande si auparavant le taux de l'indemnité du Président était bien fixé à 21%.

M. BENOIT indique qu'en effet le taux était de 21% : le montant des autres indemnités perçues par Monsieur CARTIER n'était pas les mêmes en raison des charges et des autres fonctions qu'il exerçait.

M. BENOIT propose de conserver le même montant net, le taux est donc aujourd'hui égal à 19%.

Monsieur BENOIT présente les délégations attribuées aux Vice-Présidents en mentionnant des évolutions, notamment en vu des travaux :

1^{er} Vice-Président, M. Bernard DUPERAT [FINANCES, QUANTITE, RELATIONS] :

- Préparation, organisation et suivi du service gestion générale et finances (statuts, budgets, cotisations, ...),
- Chargé des questions relatives aux crues, inondations et étiage ...),
- Chargé des relations avec les usagers.

2^{ème} Vice-Président, M. Thierry COSSON [OUVRAGES, QUALITE] :

- Chargé des questions relatives aux ouvrages et à la continuité écologique (COPIL, suivi et coordination des études et travaux, ...),
- Chargé de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (suivi, coordination des études, ...).

3^{ème} Vice-Présidente, Mme Anne-Françoise SAISSSELIN [AGENTS, COMMUNICATION] :

- Fonctionnement et gestion administrative (véhicule, assurance, matériel, bureau, ...),
- Chargé du suivi et de la coordination des projets de sensibilisation et de communication.

4^{ème} Vice-Président, M. Daniel BENARD [TRAVAUX] :

- Chargé de la mise en place, du suivi et de la coordination des actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

- **Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE)**
(Délibération présentée par M. BENOIT)

Projet de délibération n° 08 / 2016

Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (CLE)

Le Président expose :

La Commission Locale de l'Eau constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi. Elle est chargée de définir les axes de travail, d'impulser le processus, d'élaborer et d'assurer le suivi du SAGE, d'organiser la mobilisation des financements et la mise en œuvre matérielle du SAGE.

Suite au procès verbal du 15 Février 2016, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant qui siègera à la CLE, Commission Locale de l'Eau ; Monsieur Gilles BENOIT, par sa qualité de Président, est candidat comme représentant du SIVY au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner Monsieur Gilles BENOIT comme représentant.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- **Validation du règlement intérieur** (Délibération présentée par M. DUPERAT)

Projet de délibération n° 09 / 2016

Validation du Règlement Intérieur

Le Président expose :

Vu l'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales indiquant que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation » ;

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur ;

Vu le procès-verbal du 15 Février 2016 portant sur l'installation du Comité Syndical ;

Considérant que le règlement intérieur fixe notamment les conditions de périodicité de séance, de convocations, d'accès aux dossiers ou de la tenue des débats.

Considérant que le présent règlement devra être adopté à chaque renouvellement du comité syndical dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il est proposé au Comité d'adopter le règlement intérieur.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Projet de délibération n° 10 / 2016

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président expose :

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, notamment son 5°, définissant la composition d'une Commission d'Appel d'Offre ;

Vu le procès verbal d'installation du Comité Syndical du 15 Février 2016, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la CAO ;
Considérant qu'outre le Président, président de droit à la CAO ou la possibilité de désigner son suppléant, la dite commission est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président recense les délégués intéressés :

Candidats :

Membres titulaires :

- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....

Membres suppléants :

- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....
- Monsieur ou Madame.....

Il est proposé au Conseil Syndical de procéder à l'élection des membres de la CAO.

M. JOLIVET précise que la CAO est obligatoire pour les marchés supérieurs au seuil des Marché À Procédures Adaptés représentant des travaux d'un montant important, non prévu à court ou moyen terme par le syndicat.

Vu le 2^{ème} alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Candidats :

- Madame Sophie RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin)
- Monsieur Bertrand DESROCHES (Commune de Rians)
- Monsieur Patrick BOUGRAT (Commune de Brécy)
- Madame Elisabeth HOVASSE PRELY (Commune de Vierzon)
- Monsieur Alain PASSE (Commune de Montigny)
- Monsieur Daniel BENARD (Commune de Fussy)
- Madame Anne-Françoise SAISSELIN (Commune de Saint-Céols)
- Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)
- Monsieur Laurent RIVAUD (Commune de Foëcy)
- Madame Michèle TEYSSIER (Commune d'Avord)

Décision :

Titulaires :

- Madame Sophie RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin)
- Monsieur Bertrand DESROCHES (Commune de Rians)
- Monsieur Patrick BOUGRAT (Commune de Brécy)
- Madame Elisabeth HOVASSE PRELY (Commune de Vierzon)
- Monsieur Alain PASSE (Commune de Montigny)

Suppléants :

- Monsieur Daniel BENARD (Commune de Fussy)
- Madame Anne-Françoise SAISSELIN (Commune de Saint-Céols)
- Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)
- Monsieur Laurent RIVAUD (Commune de Foëcy)
- Madame Michèle TEYSSIER (Commune d'Avord)

- Désignation de la Commission Marché A Procédure Adaptée (MAPA)
(Délibération présentée par M. BENARD)

Projet de délibération n° 11 / 2016

Désignation des membres de la Commission Marché A Procédure Adaptée (MAPA)

Le Président expose :

Les CAO ne sont pas obligatoires pour les marchés passés selon la procédure adaptée. Dans ce cas, les modalités de composition et d'intervention de cet organe collégial de consultation sont librement définies. Il s'agira donc d'une CAO qui ne pourra émettre qu'un simple avis ;
Considérant qu'il peut être décidé de mettre en place une Commission MAPA qui reflètera au mieux la présentation sur le bassin ;
Considérant qu'outre le Président, le Vice-Président chargé des finances, les Vice-Présidents en charge de la continuité écologique et des travaux, la dite commission est composée de six délégués représentant les bassins aval et amont et d'au moins un délégué de la commune concerné par le marché (excepté les marchés à bons de commandes).

Le Président recense les délégués intéressés :

Candidats :

Bassin Aval

Monsieur ou Madame.....

Monsieur ou Madame.....

Monsieur ou Madame.....

Bassin Amont

Monsieur ou Madame.....

Monsieur ou Madame.....

Monsieur ou Madame.....

Il est proposé au Conseil Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission MAPA.

M. PARFAIT demande si l'entreprise est choisie suivant des critères pondérés qui mènent à un classement.

M. JOLIVET répond que oui, préalablement mentionnés dans le règlement de consultation, les critères retenus pour les marchés liés aux travaux sont « le coût » et « la technicité » ; le critère « délai d'exécution » est ajouté pour le marché lié à l'étude continuité.

Vu le 2ème alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres de la Commission MAPA au scrutin secret.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Candidats :

Bassin Aval

- Monsieur Patrick PARFAIT (Commune de Pigny)
- Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Bassin Amont

- Monsieur Alain BAUDON (Commune de Baugy)
- Monsieur Nicolas LAMOUREUX (Commune de Villabon)
- Monsieur Hervé POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine)
- Monsieur Alain PASSE (Commune de Montigny)

Décision :

Bassin Aval

- Monsieur Patrick PARFAIT (Commune de Pigny)
- Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Bassin Amont

- Monsieur Alain BAUDON (Commune de Baugy)
- Monsieur Nicolas LAMOUREUX (Commune de Villabon)
- Monsieur Hervé POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine)
- Monsieur Alain PASSE (Commune de Montigny)

- **Document Unique** (Délibération présentée par Mme SAISSELIN)

Projet de délibération n° 12 / 2016

Validation du Document Unique

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivité territoriales ;

Vu les articles L4121-1 à L4121-5 et R4121-1 à L4121-4 du Code du Travail ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;
Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

Considérant l'avis du Comité Technique (partie HSCT) en date du 29 Février 2016 ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le document unique ainsi que les axes prioritaires proposés afin de permettre la mise en œuvre du plan d'actions ;
- de procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Mme SAISSELIN indique le Comité technique (HSCT) qui a préalablement validé le document à émis des félicitations pour la qualité du document.

M. JOLIVET précise que le document unique est téléchargeable sur le site internet, qu'il ne faut pas hésiter à le transmettre aux secrétariats des Mairies puisqu'il semble que plusieurs communes élaborent actuellement leur document unique.

- **Point d'actualité du Syndicat**

Actions Contrat Territorial

Marché publics travaux

Monsieur VISI fait un point sur les consultations. Il rappelle qu'il y a un marché à tranche ferme « Restauration d'un segment de l'Ouatier à Sainte-Solange » sur 9 mois et un marché alloti (3 lots : plantations, embâcles, aménagements agricoles) à bons de commande sur 48 mois. Il indique la réalisation de 15 visites terrains soit environ 40 heures de travail. Il mentionne que la fin de la consultation a eu lieu le vendredi 11 mars 2016 à 15h00 suivi de l'ouverture des plis à 16h00. Il précise que 42 dossiers ont été retirés pour le marché Ouatier et 39 pour le marché alloti. Il stipule le nombre d'offres réceptionnées : soit 12 pour le marché Ouatier et 16 pour le marché alloti (dont 12 pour le lot 1, 12 pour le lot 2 et 8 pour le lot 3). Il indique que la commission MAPA se réunira le 31 mars 2016 pour la présentation de l'analyse des offres.

Marché public Etude Continuité Ecologique

Monsieur VISI mentionne qu'actuellement un marché de prestations intellectuelles « Etude pour la restauration de la Continuité Ecologique sur l'Yèvre Aval » sur 13 mois est en cours de consultation. Il indique qu'un avis rectificatif a été publié le 24 Février 2016 afin d'être en adéquation avec la loi MOP (relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée). La fin de la consultation a lieu le vendredi 01 Avril 2016 à 15h00 et l'ouverture des plis à 16h00. Il précise que la commission MAPA se réunira fin avril - début mai pour la présentation de l'analyse des offres.

Monsieur JOLIVET précise que les entreprises qui répondent viennent de toute la France.

M. ROMAIN (Commune de Villequiers) demande si les entreprises locales répondent.

M. JOLIVET précise qu'un travail de listing d'entreprises locales avait été fait afin de réaliser un mailing auprès d'elles et de véhiculer l'information des marchés. Pour les marchés de savoir faire, plantations... il précise que plusieurs entreprises locales ont répondues ; pour le marché étude continuité écologique soit un domaine plus spécifique d'ingénierie, il indique que les entreprises intéressées viennent de toute la France.

M. MAROT (Commune de Morogues) s'interroge sur les critères choisis.

M. JOLIVET invite les délégués à lire le dossier de consultation des entreprises. Il précise qu'il y a une pondération par point : 60 technique et 40 prix, notation sous divisée en sous-critères (références, méthodologie, moyens humains et matériels, fournitures, sécurité et environnement).

M. BENARD (Commune de Fussy et 4^{ème} Vice-Président) intervient en précisant la très bonne gestion des dossiers de la part des deux techniciens.

Marchés à lancer ou devis à réaliser au cours du printemps

Monsieur JOLIVET indique que la charge de travail est déjà lourde actuellement et risque de s'intensifier encore avec les marchés à lancer et devis à réaliser pour :

- le suivi et l'analyse : en attente de demande de subvention,
- la communication : afin de se faire connaître, l'idée du SIVY est d'avoir une trame graphique et de choisir une entreprise pour faire le support et installer les panneaux, réaliser une vidéo... également envisager un groupement de commande avec d'autres syndicats du département,
- petits ouvrages (seuils <30 cm) : demande de devis entreprises locales.

Marchés à étudier/préparer au cours de l'été/automne 2016

Monsieur JOLIVET mentionne que les marchés suivants pour l'année 2017 sont à étudier et préparer au cours de l'été/automne 2016 :

- restauration du site plan d'eau des forges à Vierzon : relancer la conservation d'espèces naturelles,
- restauration segments Avord/Gron 2017 : stage d'avril à septembre sur les deux secteurs,
- marché restauration/retalutage de berge (PLT1) 2017-2018,
- étude continuité Yèvre médian (Bourges, Saint-Germain-du-Puy, Osmoy) 2017,
- étude continuité Marmagne/Berry-Bouy 2017,
- restauration frayère brochet Fussy 2017.

M. POLICARD (Commune de Farge-en-Septaine) demande la signification de PLT1.

M. JOLIVET indique que cette légende est disponible dans le programme d'actions, annexe II « fiches actions ». Il précise que PLT1 correspond à l'aménagement du lit mineur, création ou réduction du lit d'étiage, PLT2 au reprofilage/retalutage de berge et aménagement d'un lit vif adapté et PLT3 au reméandrage/remise en fond de vallée.

Travaux 2017

Monsieur VISI indique que deux réunions de présentation et d'échanges se sont déroulées le 10 et 17 mars 2016 à Avord et Gron concernant les projets de restauration de l'Yèvre. Il précise que les objectifs du stage sont de réaliser des études d'avant-projet (relevés topographiques, mesures de débits, modélisations et dessins 3D, élaborations de scénarii d'interventions...) puis de développer des projets (rédaction DCE).

Concernant le projet de restauration d'une frayère à brochet à Fussy, Monsieur VISI stipule qu'une rencontre terrain avec l'APPMA locale, la FDAAPPMA et l'ONEMA s'est déroulée le mercredi 09 Mars 2016 afin d'étudier le site pour définir une intervention.

Opération ponctuelle / terrain Communal

Ouatier à Rians

Monsieur JOLIVET précise que le projet n'est pas nouveau, il fait suite à un éboulement il y a quelques temps sur l'Ouatier à Rians sur 1 km en aval de la source « La Douée », secteur visible depuis le pont.

Il indique les problématiques suivantes :

- effondrement confortement béton en rive gauche (ancien lavoir),
- berge abrupte en rive droite,
- développement éventuellement anarchique de la végétation aquatique en période estivale,
- sortie de buse en aval du pont peu adaptée : formation de dépôts en sortie.

Il mentionne les préconisations suivantes :

- retrait du confortement béton et création d'une banquette végétalisée maintenue par des boudins de coco et des pieux,
- retravailler la berge en rive droite (retalutage),
- restaurer la ripisylve : plantations d'essences végétales adaptées,
- réaménager la buse pour limiter le phénomène de dépôt.

M. DESROCHES (Commune de Rians) présente le projet : il indique qu'il a consulté M. JOLIVET en 2013 pour un problème d'inondation en bas de la Commune. Le site en question était bordé par un lavoir depuis abattu et remplacé par ce confortement béton. Il mentionne que M. VISI est revenu sur le terrain pour voir les aménagements possibles, et que les élus de Rians sont favorables. Il précise que le projet étant en centre bourg, qu'il s'agit d'une mise en valeur de communication pour le Syndicat et d'un gain paysagé probable du secteur.

Actualités diverses

Monsieur JOLIVET mentionne les diverses actualités :

- prospection Ecrevisse Pattes Blanches 2016, (SIVY, ONEMA, FDDPPMA) : prévisions tête de l'Annain (Allogny, Saint-Eloy) et tête du Colin (Humbligny),
- effondrement du seuil du Mavois à Bourges (semaine du 7 au 11 mars),
- réunion projet de micro-central au barrage de l'abattoir (Vierzon), le 4 mars,
- réunion gestion des ouvrages hydrauliques SAGE Yèvre-Auron, le 14 mars,
- rencontre terrain « RTE », le 17 mars,
- cartographies « cours d'eau », en cours (dernière rencontre DDT le 18 mars),
- travail pour ADEV environnement : future rocade nord Bourges,
- évolution des financements AELB / Région / Département à partir de janvier 2016,
- départ du trésorier SIVY : M. SABOURIN, remplacé par Mme LEJAY (au 1er avril).

M. ROMAIN (Commune de Villequiers) demande quel est le but des prospections écrevisses à pattes blanches et demande comment se déroule les prospections.

M. JOLIVET indique qu'il s'agit de réaliser une prospection visuel d'un linéaire donné, de nuit avec frontale, période au cours de laquelle c'est espèces sont actives. Ce recensement permet de voir l'évolution dans le temps des foyers présents, cette espèce étant autochtone de nos cours d'eau, il s'agit d'un très bon indicateur de la qualité et d'un degré de préservation du milieu.

Agenda

Monsieur JOLIVET précise les diverses commissions et réunions en rapport avec le Contrat Territorial :

- commission MAPA le 31 mars (matin) : marchés travaux,
- ouverture des plis Marché « étude Yèvre aval », le 1er avril,
- comité de pilotage du Contrat Territorial démarrage des travaux : prévision en mai 2016,
- réunion de bureau SIVY, le 12 avril,
- réunion groupe de travail « fusion SIVY / SIAVB » le 14 avril à St-Palais,
- commission MAPA (fin avril) : marché étude,
- semaine des rivières / printemps de l'écologie, du 30 mai au 4 juin (3 animations SIVY),

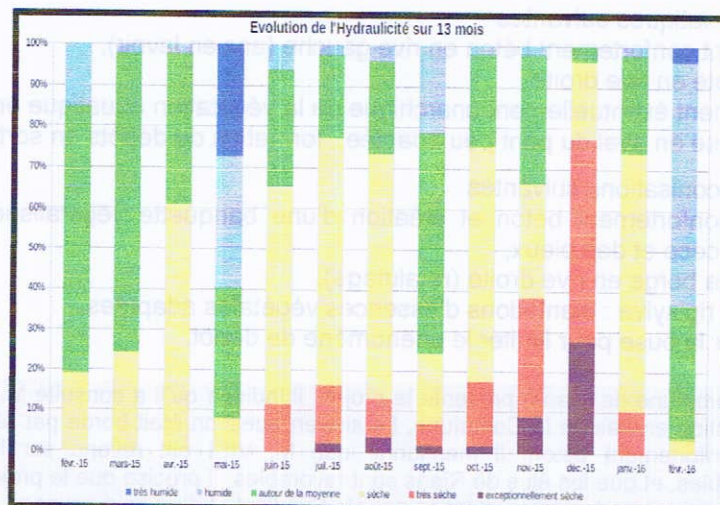
Il indique qu'il faudra programmer prochainement la date de signature officielle du Contrat Territorial.

Il mentionne également les diverses commissions et réunions prévues prochainement :

- AG Association Hydraulique agricole du Cher, le 31 mars,
- groupe de travail Trame Verte et Bleue - Pays de Bourges, le 31 mars.

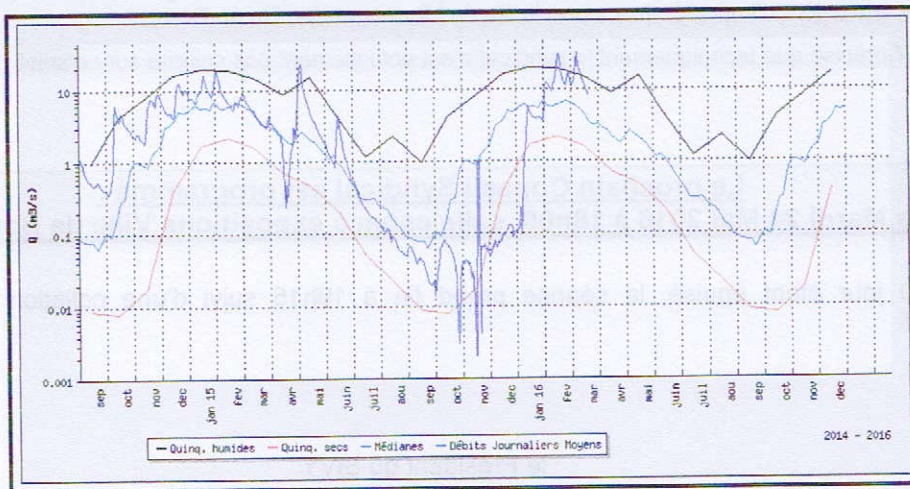
Point sur la ressource en eau

Monsieur JOLIVET explique à travers l'histogramme d'hydraulicité ci-dessous que le mois de février a rattrapé la tendance et que jusqu'au mois de décembre l'état des cours d'eau était très préoccupant sur toute la Région Centre Val de Loire.



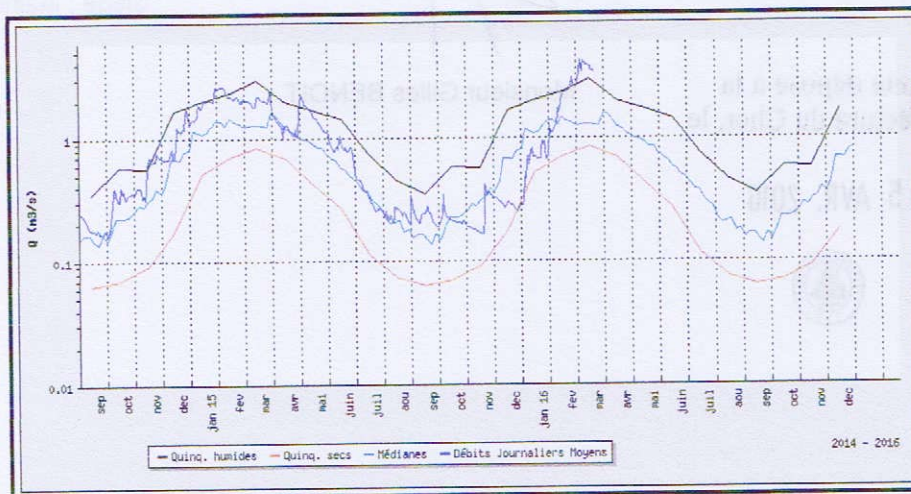
Débits journaliers 2014/2016, station hydrométrique de l'Yèvre à Savigny-en-Septaine

Monsieur JOLIVET mentionne que les débits de l'Yèvre ont suivi une tendance normale au cours de l'année 2015 jusqu'à l'automne avec un décrochement dû à la très faible pluviométrie. Cette période de sécheresse a été particulièrement longue, ce sont les pluies de janvier/février seulement qui ont permis l'augmentation des débits à des niveaux normaux (crues saisonnières).



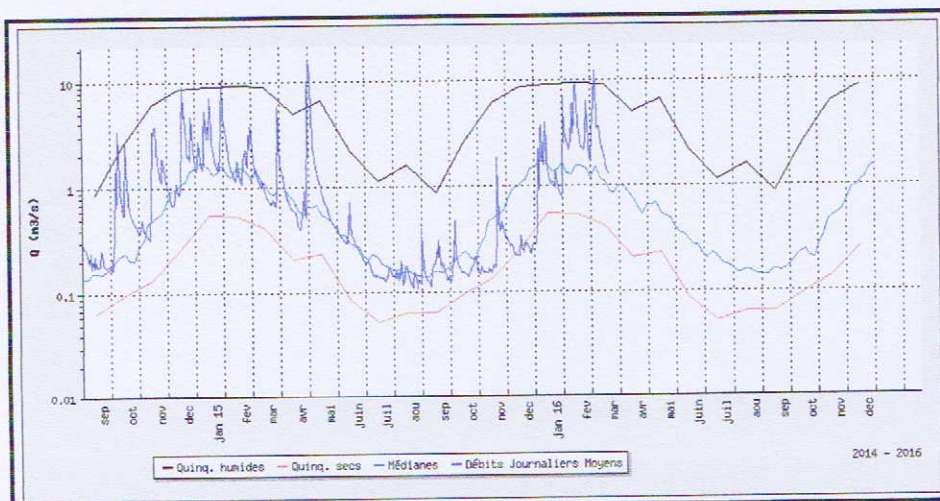
Débits journaliers 2014/2016, station hydrométrique de l'Ouatier à Moulins-sur-Yèvre

Monsieur JOLIVET précise que le bassin de l'Ouatier s'est mieux comporté qu'en 2011 et est à l'image des cours d'eau du bassin.



Débits journaliers 2014/2016, station hydrométrique du Moulon à Asnières (Bourges)

Monsieur JOLIVET indique que le bassin du Moulon est fidèle à lui-même avec une très grande réactivité. Il mentionne qu'il s'agit d'un bassin propice aux orages, que les cours d'eau présentent une pente parfois importante et sont particulièrement encaissés par endroit. Le territoire peut se satisfaire des campagnes de curages et requalifications moindres sur ce cours d'eau, pratiques qui auraient encore amplifiées son dynamisme.



Il termine en précisant que toutes ces informations sont disponibles sur le site internet du SIVY à l'adresse suivante : <http://www.vallee-yevre.com/>

Mme RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin) s'interroge quant à l'impact sur les rivières du projet de 2^{ème} sortie de l'autoroute entre Mehun-sur-Yèvre et Bourges.

M. DUPERAT (Commune de Marmagne et 1^{er} Vice-Président) précise qu'il s'agit du secteur de Beauvoir et qu'il n'y aura aucune rivière d'impactée mis à part le Ru de Marmagne (ou Ru de Core).

M. JOLIVET précise que techniquement le syndicat n'est actuellement pas sollicité sur ce sujet.

Le prochain Conseil Syndical est programmé :
le Mardi 24 Mai 2016 à 18h00, salle espace expositions Ville de Bourges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19h15 suivi d'une collation offerte par M. DUPERAT.

le Président du SIVY



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE**
Siège : Mairie de BOURGES

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

05 AVR. 2016



Monsieur Gilles BENOIT

